

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- ~~L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.~~
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09438 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CATIFINE MUSTAPHA

Date de naissance : 01-01-1961

Adresse : JAMILA 4 Rue 84 N° 30 C. D'Amour

Casablanca - Maroc

Tél. 0661 915358 Total des frais engagés : 100000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/09/2022

Nom et prénom du malade : Fatih Atika Age :

Lui-même

Conjoint

Age :

Enfant

Lien de parenté :



Nature de la maladie : Douloureuse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/09/2022 Le : 05/09/2022

Signature de l'adhérent(e) : Fatih Atika

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes
Nature des Actes

Nombre et Coefficient

Montant détaillé des Honoraires

Cachet et signature du Médecin, attestant le Paiement des Actes

Professeur M. ACHOUR
Neurochirurgien
76 Bd. Abdelmoumen, Résidence
Koutoubia 4ème Etage Casablanca
Tél : 05 22 98 03 75

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Cœfficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM	PC	IM	IV
----	----	----	----

Montant détaillé des Honoraires

Centre Srhayri de Kinésithérapie et Physiothérapie
Boulevard Driss Elharti, Derb Laadam
Bloc E Rue 16 Sbata Casablanca
Tél: 05.22.56.57.57/06.93.66.01.58

Kinésithérapeute

SARA SRHAYRI

Tél: 06.93.66.01.58

INPC 8 (650 4493)

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D	00000000	00000000	
	B	00000000	00000000	
		35533411	11433553	
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CENTRE SRHAYRI

KINESITHERAPIE ET PHYSIOTHERAPIE

SARA SRHAYRI

Bd. Driss elharti, derblaadam bloc e rue 16 (à proximité de la station TOTALE) sbata,
Casablanca – Tel : 0693660158 - 0522565757

FACTURE N°836 / 22

Une série de 20 séances de rééducation, massage médicale,
physiothérapie antalgique (électrothérapie, ultra Sound et presso thérapie),
renforcement musculaire ; est adressée à Mr/Mme FALAH ATIKRA
et arrêtée à la somme de + 2000,00 DH

Durant la période du 19/09/22 au 09/11/22

Sur l'ordonnance du docteur Achouri

Fait à Casablanca, le 09/11/22

Kinésithérapeute
SARA SRHAYRI
Tél: 06.93.66.01.58

Centre Srhayri de Kinésithérapie
et Physiothérapie
Boulevard Driss Elharti, Derb Laadam
Bloc E Rue 16 Sbata, Casablanca
Tél: 05.22.56.57.57/06.93.66.01.58
INPE 8 0650 44 938

Docteur ACHOURI M.

Professeur à la F.M.C

NEUROCHIRURGIEN

Diplômé de la Faculté
de Médecine de Marseille-France

Membre de la SNL Française

76, Bd. Abdelmoumen Résidence
Koutoubia 4^{ème} étage - Casablanca
E-mail : machouri2002@yahoo.fr



الدكتور عشوري م.

أستاذ بكلية الطب

اختصاصي في أمراض و جراحة الدماغ

و الأعصاب و العمود الفقري

خريج كلية الطب بمرسيليا - فرنسا

76. شارع عبد المؤمن

إقامة كتبية. الطابق 4

الدار البيضاء

Le 5-9-22

Seances De Reéducation

l'état de santé de

M. Falah atika

nécessite

20 Seances De Reéducation : Motrice
de Meilleurs

Differentes

Renforcement

musculaire //

Veuillez Croire Cher(e) confrère(e) à mes sentiments les meilleurs.

PROFESSOR M. ACHOURI
Neurochirurgien
76, Bd. Abdelmoumen Résidence
Koutoubia 4^{ème} étage - Casablanca
Tel: 05 22 98 03 75

Tél.: 05 22 98 10 63 - 05 22 98 03 75 - 05 40 15 89 79

DEMANDE DE DEROGATION

Code :PM2FR01

Version :01

Date :15/06/2022

Je soussigné(e),	أنا الموقّع(ة) (أسفله، الاسم العائلي: <i>د. حفيظي</i> الاسم الشخصي: <i>د. حفيظي</i> رقم التسجيل: <i>03438.</i> رقم ورقة التعويض عن المرض: <i>رسالة</i>
Nom :	
Prénom :	
Matricule :	
Numéro de feuille de soins :	
Motif dérogation :	سبب الطلب: <i>المهم جو منكم الموافقة الفبلية على طلبي هذا لانه لم تكن لدى مفرقة مساعدة قبل اجراء المرض التروفيه</i> <i>رسالة</i>

Je déclare être informé des dispositions du Règlement Intérieur :

• ARTICLE 23.1 (accord préalable)

L'accord préalable de la MUPRAS est demandé pour les cas suivants sous prescription médicale :

- Les hospitalisations au Maroc ou à l'étranger en clinique, en hôpital, en sanatorium ou préventorium ;
- Les séjours en maison de repos ;
- Les interventions chirurgicales ;
- Les prothèses dentaires et orthodontie maxillo-faciale ;
- L'orthopédie ;
- La rééducation ;
- Les cures thermales ;
- La psychiatrie, psychomotricité et orthophonie ;
- La procréation ;
- Les lentilles optiques ;
- Les soins accordés aux handicapés physiques ou mentaux ;
- Les actes effectués en série. Il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes globaux comportant un ou plusieurs actes échelonnés dans le temps ;
- Les actes d'oncologie, Hématologie, chimiothérapie et la pharmacie pour les ALD et ALC (Affectation Longue Durée et chronique). La MUPRAS prendra en charge et remboursera les frais occasionnés par ces cas après accord du contrôle médical.

• ARTICLE 25 (feuille de soins maladie)

Sa validité est fixée à 3 mois, passé ce délai, aucune indemnité ne peut être accordée.

اقر بأنني على علم بأحكام النظام الداخلي وخاصة
• **المادة 23.1. (طلب الموافقة الفبلية)**

من الواجب على المنخرط طلب الموافقة الفبلية بموجب وصف طبي في الحالات التالية:

- الاستشفاء في المغرب أو خارج المغرب في العيادة، المستشفى أو المرافق الصحية
- تدخلات الجراحية
- تركيب وتفويه الاسنان لفكين طب العظام
- الترويض الطبي
- العلاج الحراري.
- علم امراض النطق والامراض النفسية.
- الاتجاب
- العدسات البصرية.
- رعاية الماقنن جسديا وعقلانيا.
- التدخلات الطبية المتسلسلة بمعنى المكررة في عدة حصص التي تشمل تدخل او اكتر في اطار وقت محدد.

أمراض الورم، امراض الدم، الصبيحة والامراض المزمنة التماضدية تتولى تسديد التكاليف التي تكبدتها في هذه الحالات بعد موافقة الرقابة الطبية

• **المادة 25 (ورقة التعويض عن المرض)**

يتم تحديد صلاحيتها بـ 3 أشهر، وبعد هذه الفترة لا يمكن منح أي تعويض

➤ Les dérogations sont à titre exceptionnel et ne peuvent être demandées qu'une seule fois par adhérent et ayant droit.

➤ La dérogation ne sera prise en charge que si la date du dossier RFM ne dépasse pas 6 mois de ladite demande.

Le : *28.11.2022* في التاريخ
A : *البيضاء* في التوقيع
Signature (*lu et approuvé**)




MUPRAS DEPLOIE SES AILES POUR VOUS PROTEGER

Les traitements des données individuelles sont conformes à la loi 09-08 Relatives à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

معالجة البيانات الفردية تتوافق مع القانون 09-08 فيما يتعلق بحماية الأفراد فيما يتعلق بمعالجة البيانات الشخصية.

*La mention *lu et approuvé* est obligatoire pour l'étude du dossier

	Date	Heure	Avance
1	19/09/22	12h00	100,00
2	21/09/22	11h00	100,00
3	08/09/22	16h00	100,00
4	07/09/22	11h00	100,00
5	09/09/22	17h00	100,00
6	13/10/22	11h00	100,00
7	15/10/22	17h00	100,00
8	17/10/22	10h00	100,00
9	11/10/22	17h00	100,00
10	13/10/22	10h00	100,00

	Date	Heure	Avance
11	17/10/22	14h00	100,00
12	19/10/22	10h00	100,00
13	21/10/22	16h00	100,00
14	25/10/22	10h00	100,00
15	27/10/22	17h00	100,00
16	29/10/22	14h00	100,00
17	1/11/22	10h00	100,00
18	3/11/22	14h00	100,00
19	7/11/22	17h00	100,00
20	9/11/22	16h00	100,00



**KINESITHERAPIE
PHYSIOTHERAPIE
CUPPING THERAPIE**

06 93 66 01 58 / 05 22 56 57 57

kinesrhayri@gmail.com / [f kinesrhayri](https://www.facebook.com/kinesrhayri)

derb laadam , bloc E rue 16 boulevard Driss el harti
(a proximité de station Total) Sbata, Casablanca
درب لعظام بلوكت اوه شارع ادريس الحارثي
(بالقرب من محطة طوطال). سباتا الدار البيضاء

- الترويض الطبيعي
- العلاج الفزيائي
- الدياغنة الطبية

KINE SRHAYRI
CENTRE DE KINÉSITHERAPIE & PHYSIOTHÉRAPIE

CARTE DE RENDEZ - VOUS



Nom et Prénom:

FALAH ATTIRÀ

Matricule: